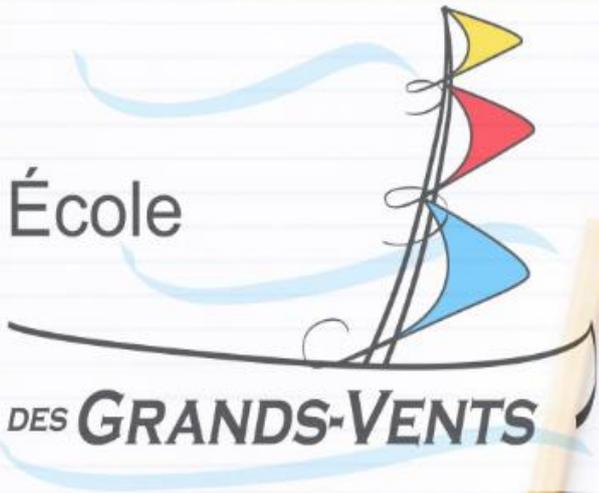


**GUIDE D'INFORMATION**  
pour nos familles



2023-2024



Bonjour chères familles,

Il me fait plaisir de vous présenter ce guide d'information qui je l'espère pourra vous donner des renseignements en lien avec le fonctionnement de l'École des Grands-Vents. Nous tenons également à vous remercier d'avoir fait le choix d'une éducation française de qualité.

Au plaisir de travailler avec vous !  
L'équipe de l'École des Grands-Vents

## Communication avec les enseignants

### Avez-vous des questions au sujet de l'apprentissage de votre enfant?

Le ou la titulaire qui travaille avec votre enfant tous les jours se fera un plaisir de vous rencontrer ou recevoir votre appel téléphonique ou courriel pour discuter de son apprentissage.

Il est très important qu'un lien de communication étroit entre le foyer et la salle de classe soit maintenu afin d'assurer le suivi de l'apprentissage de votre enfant : l'enseignant ou l'enseignante communiquera avec vous dès qu'il y a des problèmes ou des questions mais il importe que vous, les parents ou tuteurs, soyez aussi à l'aise de communiquer avec l'enseignant ou l'enseignante. Dans tous les cas, les enseignants devraient être contactés avant de prendre contact avec la direction.

## Assiduité et absences durant le calendrier scolaire

Il est important que votre enfant fréquente l'école régulièrement et sans absences excessives afin d'assurer son succès. Après cing absences consécutives non-motivées, l'école enverra une lettre avisant les parents qu'un plus grand effort devra être exercé pour que l'enfant soit présent à l'école : la loi scolaire de la province exige la présence de l'élève d'âge scolaire à l'école.



Le respect du calendrier scolaire est important afin de permettre à votre enfant d'avoir tous les services éducatifs auxquels il a droit. En vertu de la loi scolaire, la fréquentation de l'école est obligatoire durant le calendrier scolaire. En ce sens, nous demandons votre collaboration afin de limiter les absences reliées à des vacances supplémentaires ou la prise de rendez-vous durant les heures de classe.

En référence à la politique « *Devoirs et leçons à la maison* » révisée le 1<sup>er</sup> août 2016, l'école et/ou le personnel enseignant n'est pas tenu à fournir le matériel (devoirs, leçons, etc.) aux élèves qui s'absentent de l'école pour des motifs personnels (ex. : vacances). En cas d'absences pour des raisons médicales, la situation sera à analyser en temps opportun.

## Absences

**En cas d'absences, nous vous demandons d'aviser l'école au (709) 754-800 avant 8h45.**

Nous avons à cœur la sécurité de votre enfant. Bien que nous prenions les présences tous les jours, nous comptons sur vous afin de nous aviser en indiquant le motif de l'absence de votre enfant :

- Prévenir l'école le matin même avant 8h45 (par téléphone auprès de la secrétaire, sur la boîte vocale, par une note acheminée à l'école, par courriel). Si cela n'est pas fait, School Messenger, vous enverra un message automatiquement afin de communiquer l'absence de votre enfant.
- Dans le cas où un enfant part du terrain d'école sans permission ou sans avis des parents, un contact se fera au foyer immédiatement. La suite sera déterminée par le Code de vie de l'école.

## Retards

Il est important que **l'enfant qui arrive pendant la journée passe au bureau pour aviser la secrétaire** de son arrivée, et ce, avant d'aller en salle de classe. Nous encourageons les élèves à arriver à l'heure et d'être prêts pour le début des classes afin d'assurer des conditions gagnantes pour leurs apprentissages. L'élève présentera un billet d'entrée à son enseignant(e) pour indiquer son retour.

## Horaire de fonctionnement

Voici l'horaire de fonctionnement à respecter.

Horaire	
Arrivée des élèves*	<i>Surveillance : 8h30 à 8h45</i>
Début des cours (M à 6 <sup>e</sup> )	Classe titulaire 1 : 8h45
Fin des cours du matin (M à la 6 <sup>e</sup> )	Dîner : 11h55 à 12h55
Dîner	
Début des cours (M à 6 <sup>e</sup> )	Classe titulaire 2 : 12h55
Fin des cours pour tous (M à 6 <sup>e</sup> )	Départ des autobus : 15h

Les enfants de la maternelle à la 6<sup>e</sup> qui arrivent en autobus, à pied ou avec leurs parents se préparent pour leurs cours sous la supervision de membres du personnel à partir de 8h30 jusqu' à 8h45. Aucun enfant d'entre à l'école avant 8h30. Avant 8h30, l'école n'est pas responsable de la supervision de votre enfant.

## Heures de classe

	Maternelle à 6e
Arrivée des élèves	8h30 à 8h45
Classe titulaire 1	8 h45
Période 1	8h45 à 9h45
Récréation	9h45 à 10h

Période 2	10h à 11h
Période 3	11h à 12h
<b>Dîner</b>	<b>11h55 à 12h55</b>
Classe titulaire 2	12h55
Période 4	13h à 14h
Période 5	14h à 15h

Dîner : Les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année mangent dans leur classe. Il y a deux dîners en alternance :

*Dîner 1 – maternelle à la 3<sup>e</sup> année – 12h à 12h25 (récréation pour la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année)*

*Dîner 2 – 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année – 12h25 à 12h55 (récréation pour la maternelle à la 3<sup>e</sup> année)*

## Stationnement de l'école et sécurité des enfants

Dans le but de veiller à la sécurité des jeunes lors des déplacements dans le stationnement, nous vous demandons de respecter l'affichage. Nous vous conseillons également d'attendre que tous les enfants soient embarqués dans les autobus avant d'utiliser votre voiture dans le stationnement. La meilleure pratique sera de stationner votre voiture dans un lieu désigné, de sortir et d'accompagner votre enfant de l'entrée de l'école à la voiture. Les surveillants doivent s'assurer de voir les élèves partir avec un adulte, surtout si le départ est modifié.

Il est interdit de stationner ou de circuler dans le stationnement des autobus entre 14h45 et 15h. La zone sera bloquée par des cônes. Veuillez respecter cette interdiction pour la sécurité des élèves et du personnel qui circulent dans le stationnement.

Il est défendu de stationner votre voiture près du trottoir devant l'école dans le stationnement. (Voir section « stationnement et sécurité »). De plus, **lorsque les jeunes sont présents dans le stationnement, nous vous demandons d'immobiliser votre véhicule** jusqu'à ce que les jeunes soient dans les autobus. Merci de votre collaboration!

## Heures de bureau

Notre secrétaire se fera un plaisir de vous accueillir et de recevoir vos appels du lundi au vendredi durant les heures de bureau : 8h à 15h. Pour ce faire, vous pouvez communiquer à l'école au 754-8000. Nous avons également une boîte vocale pour faciliter la communication. Vous pouvez également nous rejoindre par courriel à l'adresse suivante : [ecole-gv@csfptnl.ca](mailto:ecole-gv@csfptnl.ca).

## Code de vie

Le code de vie a été mis à jour pour l'année scolaire 2021-2022. Il sera présenté aux élèves dès la rentrée, il sera envoyé aux familles en copie PDF, et il sera affiché dans le site Web de l'école. Les élèves seront informés des attentes comportementales à apprendre et à respecter au niveau de l'école et ils participeront à l'élaboration des règles de classe. Nous vous demanderons de lire le code de vie et de retourner la confirmation de lecture. La famille partage la responsabilité de voir à ce que le code de vie soit enseigné et respecté en tout temps pour nous aider à maintenir un environnement sécuritaire, accueillant, inclusif et respectueux où le français rayonne et l'apprentissage a lieu. Nous vous invitons à parler ouvertement du respect des attentes comportementales à l'enseignant et à participer activement à l'enseignement de nos valeurs et attentes comportementales. Si un écart de comportement vous est rapporté via un rapport d'incident, n'hésitez pas à en parler avec l'enseignant de votre enfant. Chaque problème peut se résoudre lorsqu'on les aborde avec franchise et sincérité.

## Uniformes

Le port de l'uniforme est obligatoire pour tous les élèves de l'ÉGV, sauf les vendredis. Vous pouvez placer votre commande auprès de *In the Box Media and Promotions* à

<https://www.intheboxnl.com/store/c12/EGV.html> ou téléphonez au bureau pour obtenir de plus amples renseignements.

## Bulletins et rencontres de parents

Pour les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année, l'année scolaire est divisée en trois étapes :

- septembre à novembre / novembre à mars / mars à juin

Chaque élève de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année recevra un bulletin à la fin de chaque trimestre (3 fois par an). Une rencontre des parents lors de la soirée curriculum est prévue au mois de septembre (M à 6e). Pour les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup>, il y aura des rencontres également en décembre et en mars. Toutes autres rencontres sont organisées à la demande du parent/tuteur, de l'enseignant ou de la direction. Un mémo explicatif accompagnera le bulletin qui sera envoyé à la maison avec votre enfant.

## Fermetures de l'école

La direction de l'école ou son remplaçant est responsable de la prise de décision en lien avec les fermetures. Elle consulte, entre autres, le CSFP, avant de prendre une décision. En ce sens, l'école informera les parents grâce à School Messenger en envoyant un appel aux parents. Les fermetures sont également annoncées à partir de notre page Facebook, Twitter, à la radio (Radio-Canada, CBC, Hits 99.1) et notre site Web. En cas de doute, nous invitons les parents à consulter les médias suivants afin de s'assurer que l'école est ouverte. En cas de situation particulière (ex. : panne d'électricité à courte échéance), la direction prendra la décision et s'occupera d'aviser les parents en cas de fermeture en utilisant School Messenger. Cependant, nous tenons à vous donner tous les moyens possibles car la technologie peut malheureusement parfois faire défaut.

- Site Web de l'école : <http://www.csfp.nl.ca/grands-vents/>
- Page Facebook de l'école : <https://www.facebook.com/ecolegv>
- Twitter : @EcoleGV

De plus, une mise à jour aura lieu vers 11h afin d'aviser si les cours reprendront en après-midi. Dans les cas où l'école ouvre en après-midi, les autobus partiront 4 heures plus tard que normal.

## Congés scolaires

Tel qu'indiqué sur le calendrier scolaire, voici la liste des congés et des journées fériées en rappel qui ont lieu pendant l'année scolaire. *Les journées pédagogiques varient d'une année à l'autre.*

Mois	Congés	Mois	Congés
Septembre	<b>5 septembre</b> : journée administrative (enseignants)	Février	
Octobre	<b>9 octobre</b> : Congé (Action de grâce) Formation annuelle Développement de l'école	Mars	Journée de production du bulletin (2 heures) Rencontres des parents – fermeture à midi

Novembre	<b>13 novembre :</b> Congé (Jour du souvenir) Journée de production du bulletin (3 heures)	Avril	<b>29 mars au 7 avril :</b> Congé du printemps
Décembre	Rencontres des parents – fermeture à midi <b>21 décembre au 2 janvier :</b> Congé de Noël	Mai	<b>20 mai :</b> Congé (Fête de la Reine)
Janvier		Juin	<b>21 juin :</b> journée administrative (enseignants)

## Rencontres avec la direction

Nous tenons à vous mentionner que la direction est toujours ouverte pour vous rencontrer. Dans le but de respecter les diverses obligations de la direction, nous vous demandons de prendre un rendez-vous au secrétariat en communiquant au (709) 754-8000. Même si ce sont des moyens de communication très accessibles et rapides, svp, éviter d'utiliser des applications de messagerie instantanée pour poser des questions liées à l'école.

## Visiteurs

Nous tenons à vous informer que toutes les portes de l'école sont verrouillées pour des raisons de sécurité. Pour avoir accès à l'école, les parents peuvent appeler à l'école à l'avance. Si non, ils doivent appuyer la sonnette située à la droite à l'entrée principale du centre. La secrétaire vous autorisera par la suite l'accès à l'école. Malgré toutes ces mesures, nous tenons à nous excuser si vous avez de la difficulté à avoir accès au bâtiment. S'il-vous-plaît, ne demandez pas aux employés du centre de vous laisser accéder à l'école : la secrétaire vous ouvrira la porte.

**Tous les visiteurs doivent se présenter au bureau du secrétariat dès leur entrée.** Dans le but de limiter les perturbations lors de l'enseignement en salle de classe, nous veillerons à acheminer les messages ou objets apportés (ex. : une boîte à lunch, des vêtements supplémentaires, ...) à votre enfant durant les heures de classe. S'il-vous-plaît, expliquez également aux membres de votre famille, gardiens/gardiennes, qu'il est interdit de passer visiter les classes.

**Les parents qui arrivent sans prendre un rendez-vous seront demandés de revenir à un autre moment.** Les enseignants ont besoin du temps pour se préparer et pour réfléchir avant de rencontrer les parents pour discuter du rendement de l'élève.

## Matériel individuel

Les enfants doivent avoir en leur possession le matériel scolaire demandé tel que mentionné sur la liste remise par l'école. Durant l'année, nous communiquerons avec vous afin de combler certains items selon le besoin.

Les livres confiés à l'enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité. Vous recevrez les détails concernant leur entretien de la part des enseignants. En cas de bris ou de perte, nous vous demanderons de remplacer le manuel concerné. Pour les cours d'éducation physique, nous vous rappelons qu'il est nécessaire que les enfants soient munis d'une paire de chaussures de sport dans un sac suffisamment solide (éviter les sacs de plastique). Dans le but de garder les lieux propres,

nous demandons à tous les occupants de l'école de prévoir des chaussures pour l'intérieur et pour l'extérieur.

## Appareils mobiles

Les tablettes, les consoles de jeux et autres appareils technologiques sont interdits à l'école. Les élèves pourraient utiliser les appareils et ordinateurs de l'école sous la supervision de leur enseignant.

Dès la rentrée, les élèves seront attribués des **comptes Google** administrés par le CSFP pour qu'ils accèdent à la suite Google pour l'éducation. **Une entente pour l'utilisation des TIC** devrait donc être signée et renvoyée à l'école par les élèves et les parents pour y avoir accès. Peu importe si l'entente est signée, le code de vie de l'école prime. Les enseignants ont le droit de gérer l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques pendant les heures de cours.

## Modification des départs

Si vous prévoyez venir chercher votre enfant avant la fin des classes, nous vous demandons d'envoyer **une note écrite au titulaire de classe dans l'agenda** qui se fera un devoir de préparer l'enfant pour son départ. Vous pouvez aussi aviser l'école à partir du secrétariat de l'école avant **11h**. Votre enfant vous attendra au secrétariat. Si vous venez chercher votre enfant à la fin de la journée, nous vous demandons d'attendre au secrétariat et de ne pas rejoindre votre enfant en classe. **Si vous avez des restrictions en lien avec une personne qui ne serait pas autorisée à venir chercher votre enfant, nous vous demandons d'en aviser la direction. Par la suite, elle avisera le personnel dans l'intérêt de votre enfant. Enfin, s'il-vous-plaît, n'utilisez pas**

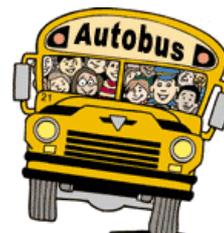
**Pour les élèves de la maternelle qui prennent l'autobus**, un adulte devrait l'accueillir lorsqu'il 1) descend de l'autobus, 2) a un départ modifié et que quelqu'un vient le chercher. Lorsque le conducteur de l'autobus ne voit pas un adulte pour accueillir l'enfant de maternelle, il continuera son trajet et ramènera l'enfant à l'école.

**Après-école** : Ce service est offert sous la responsabilité de la Fédération des parents francophones de TNL et non pas l'école. Dès l'inscription de l'enfant, l'école demande un plan de départ aux parents. À moins qu'il y ait un appel ou une note dans l'agenda, nous suivons le plan de départ habituel. Aucun enfant ne sera permis de décider lui-même d'aller à la maison, ni de téléphoner à la maison pendant les heures de cours pour demander la permission de partir. Nous tenons à cœur la sécurité de votre enfant et à moins d'avis contraire, l'enfant restera à l'école. La coordonnatrice de l'après-école pourrait ensuite communiquer avec les parents si elle le juge à propos.

## La sécurité en autobus (Voir la feuille de règlements)

Il est important que les élèves obéissent aux règlements de sécurité en autobus.

- Je reste assis.
- Je garde mes bras et jambes loin de l'allée.
- Je parle doucement.
- Je me retiens de boire et de manger dans l'autobus.
- Je laisse les objets pointus à la maison.
- Je respecte l'espace et les objets de mon voisin.



Des avertissements peuvent être donnés à votre enfant si ce dernier ne respecte pas les règlements et un rapport d'incident sera remis à la direction.

## Sorties scolaires

Votre enfant participera fort probablement à des sorties. Voici quelques renseignements importants pour le bon déroulement de l'activité :

- Pour le patinage, les élèves et le personnel doivent porter un casque homologué CSA.
- Le port des gants ou des mitaines est obligatoire pour leur sécurité.
- Les enfants doivent apporter une gourde d'eau.
- Il n'est pas possible de faire des achats sur place.
- L'élève, n'ayant pas le matériel requis, nous accompagnera à l'aréna. Il pourra s'apporter un livre.
- Pour la baignade, les élèves doivent apporter un costume de bain et apporter des vêtements de rechange.

## Administration de médicaments

La politique du CSFP interdit à tout le personnel de l'école d'administrer un médicament prescrit par un médecin ou un médicament non-prescrit (ex. : Advil, sirop à toux, etc) à moins que le parent ou le tuteur ne remplisse le formulaire : **Demande et consentement pour administrer des médicaments**. Vous pouvez obtenir ce formulaire de la direction de l'école. Il est très important de nous faire parvenir le médicament dans un contenant sécuritaire et bien l'étiqueter. Les directives pour l'administrer doivent être claires et précises. Il est également interdit aux élèves de s'auto-administrer des médicaments et d'en avoir en leur possession à l'école.

## Rencontres

Plusieurs rencontres sont prévues pendant l'année scolaire. Nous vous encourageons à vous impliquer et à vous tenir au courant de ce qui se passe à l'école.

- Conseil d'école
- En septembre – soirée curriculum
- Maternelle à la 6<sup>e</sup>:
  - Après la 1<sup>re</sup> étape – entrevues parents et enseignants pour tous
  - Après la 2<sup>e</sup> étape - entrevues parents et enseignants pour tous
- Rencontres selon la demande du parent, de l'enseignant ou de la direction

## Travail à la maison

Les élèves ont des leçons à apprendre à la maison. Nous vous demandons de consulter chaque jour l'agenda de votre enfant (tous les niveaux).

## Sommeil

Les enfants ont besoin d'un sommeil de qualité et d'une durée supérieure à celle nécessaire aux adultes. L'heure du coucher joue directement un lien sur les capacités d'attention de l'enfant et donc sur ses résultats scolaires et sa réceptivité aux apprentissages.



## Maladie et blessures

Si un élève tombe malade ou se blesse pendant la journée scolaire, nous nous ferons un devoir de communiquer avec les parents ou les personnes responsables. Selon le cas, vous recevrez un formulaire d'incident à signer et à retourner à l'école. Si nous ne parvenons pas à rejoindre les personnes désignées, nous prendrons les mesures nécessaires pour assurer le confort et la sécurité de votre enfant. Si votre enfant ne se sent pas bien et qu'il n'est pas en mesure de participer aux activités scolaires, il vaudrait mieux le garder à la maison. Si nous jugeons qu'un enfant n'est pas en mesure de participer activement à ses apprentissages selon son état de santé, nous prendrons contact avec vous afin de venir le chercher. Pour son propre confort et pour le bien-être des autres usagers, il est préférable de garder un enfant malade à la maison. Nous vous invitons à prendre connaissance des paragraphes suivants afin d'en apprendre davantage. **Lorsqu'un enfant vomit, nous l'enverrons à la maison pour avoir un meilleur suivi avec ses parents.**

## Gastro entérite

Dans le but de ne pas propager cette infection contagieuse, nous vous demandons de garder votre enfant à la maison lors de l'apparition des symptômes. **Votre enfant pourra intégrer l'école à nouveau 48 heures après la disparition des vomissements et/ou de la diarrhée.** Les enfants qui présentent des symptômes en lien avec une gastro entérite seront retournés immédiatement à la maison. En cas de doute, Eastern Health vous encourage à entrer en contact avec votre médecin de famille ou à vous présenter à l'urgence de l'hôpital.

## Maladies contagieuses

Les enfants atteints de ces maladies doivent rester à la maison pour leur propre bien-être et pour éviter de contaminer les autres pour la période de temps indiquée ci-dessous :

Varicelle	Au moins sept jours après l'apparition des éruptions ou quand les cloches ont formé une galle
Impétigo	Suite au traitement d'un médecin et 24 heures après que les lésions aient séchées
Rubéole	Au moins 5 jours après l'apparition de l'éruption
Rougeole	Au moins 5 jours après l'apparition de l'éruption
Oreillons	Jusqu'à ce que l'enflure disparaisse ou au moins 9 jours après le début de l'enflure
Conjonctivite	24 heures après avoir été traité avec un antibiotique efficace
Fièvre	Jusqu'à ce que la fièvre disparaisse.
Coqueluche	Toux
COVID-19	<a href="https://www.gov.nl.ca/covid-19/fr/ressources/">https://www.gov.nl.ca/covid-19/fr/ressources/</a>

**Pour toutes autres maladies**

**En cas de doute, veuillez consulter un professionnel de la santé.**

## Poux de tête

Les poux de tête sont embêtants, mais ils ne présentent aucun danger pour la santé et ne sont aucunement l'indication d'une mauvaise hygiène. Les poux se propagent lorsque nos cheveux entrent en contact avec ceux d'une personne infestée. Puisqu'il est très important de surveiller toute personne ayant été en contact étroit avec la personne infestée, nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez nous indiquer si vous avez traité votre enfant contre les poux. De cette façon, nous

prendrons les mesures nécessaires afin d'aviser les parents des élèves de sa classe afin de limiter toute propagation inutile. L'enfant qui a été traité peut revenir à l'école après une première application du traitement.

Voici quelques recommandations durant une période propice pour les poux:

- Vous devez faire un examen complet de la tête de votre enfant régulièrement.
- Si votre enfant a les cheveux longs, attachez-les.

Procédure à suivre si votre enfant a des poux	
1 <sup>re</sup> étape	Lorsque votre enfant a des poux, il faut appliquer le traitement le plus tôt possible. Pour ce faire, vous devez consulter un professionnel de la santé.
2 <sup>e</sup> étape	Vous devez aviser l'école de la présence des poux afin d'informer les personnes ayant été en contact direct avec lui. La direction communiquera avec les élèves et les parents afin de les sensibiliser au fait que les poux n'ont pas de lien direct avec l'hygiène et la propreté.
3 <sup>e</sup> étape	L'enfant pourra retourner dans son groupe immédiatement après avoir eu la première application du traitement.
Pour plus de détails	Veuillez -vous adresser à un professionnel de la santé.

## Allergies anaphylactiques

Une politique concernant les allergies anaphylactiques a été mise en vigueur par le gouvernement de la province (2015). Les parents qui ont un enfant sujet à des réactions anaphylactiques à certaines substances sont priés d'en aviser l'école afin que nous puissions mettre en place une procédure pour offrir un environnement de sécurité pour l'enfant.

Considérant la présence d'allergies aux noix parmi les usagers, nous demanderons la collaboration des enfants afin d'éviter d'apporter toute nourriture contenant cet allergène. Nous avons toujours apprécié votre collaboration par le passé: nous comptons sur vous !

La politique :

[https://www.gov.nl.ca/eecd/files/forms\\_studentsupport\\_anaphylaxis\\_guidelines\\_fr.pdf](https://www.gov.nl.ca/eecd/files/forms_studentsupport_anaphylaxis_guidelines_fr.pdf)

## Aliments à déconseiller



En plus des aliments contenant des noix et des traces de noix, des œufs et des kiwis, il est fortement déconseillé de consommer des barres de chocolat, des bonbons, des croustilles et des boissons gazeuses à moins d'avis contraire venant de l'école. **En aucun moment** les élèves ont le droit de manger des bonbons durs et suçons car ils présentent des dangers d'étranglement. Voici un lien vers la politique sur l'alimentation saine en milieu scolaire du MÉDPE : [http://www.ed.gov.nl.ca/edu/publications/k12/SFG\\_2009.pdf](http://www.ed.gov.nl.ca/edu/publications/k12/SFG_2009.pdf)

## Manger à l'école

Comme nous n'avons pas de réfrigérateur pour les boîtes à lunch, nous vous demandons de bien vouloir y mettre des paquets de glace afin de conserver adéquatement la nourriture. Nous n'avons pas de micro-ondes non plus. Vous devez également couper la nourriture au préalable et fournir les ustensiles nécessaires. De plus, les couteaux à beurre sont les seuls couteaux permis à l'école. Lors de sa surveillance, l'enseignant peut encourager votre enfant à manger mais n'est pas tenu de s'assurer à ce qu'il mange la totalité de son repas.

Les parents de l'ÉGV peuvent s'inscrire au service de repas chauds. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez : <https://schoollunch.ca/>

## Autres politiques à consulter pour demeurer en santé et en sécurité !

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ont mis en place des politiques que nous suivons à l'école. L'école tient à respecter et à faire respecter toute loi fédérale, provinciale et municipale sur son terrain pendant les heures d'école. Vous pouvez consulter les liens ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements :

- Environnement sans-parfum : [http://www.exec.gov.nl.ca/exec/hrs/working\\_with\\_us/scent.html](http://www.exec.gov.nl.ca/exec/hrs/working_with_us/scent.html)
- Environnement sans tabac : <http://www.cssd.gov.nl.ca/healthyliving/tobaccocontrol.html>
- Lignes directrices pour l'alimentation: [http://www.ed.gov.nl.ca/edu/publications/k12/SFG\\_2009.pdf](http://www.ed.gov.nl.ca/edu/publications/k12/SFG_2009.pdf)
- Écoles accueillantes et sécuritaires : <http://www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/safeandcaring/index.html>
- Cette politique donne les grandes lignes par rapport au taxage, au harcèlement, à la prévention de la violence, ainsi que les pratiques inclusives pour LGBTQ, des personnes en transition, etc.
- Le port du casque et le Highway Traffic Act : <http://www.servicenl.gov.nl.ca/bikehelmet/>
- Utilisation des VTT: <http://www.assembly.nl.ca/Legislation/sr/Regulations/rc961163.htm>

Le cannabis à TNL : <https://www.gov.nl.ca/cannabis/fr/le-cannabis-a-terre-neuve-et-labrador/>

À lire également:

- Directives administratives du CSFP : <http://www.csfp.nl.ca/le-csfp-2/documentation/directives-administratives/>

## Formulaires importants

Nous tenons à vous tenir informé de ce qui se passe à l'école. Nous vous demanderons de compléter divers formulaires afin d'avoir votre consentement.

Voici une liste de quelques formulaires que vous recevrez pendant l'année :

- Fiche d'information du parent ou tuteur et de l'élève à valider
- Permission de diffusion dans les médias
- Entente TIC

Dans le but de garder à jour nos informations concernant votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir nous aviser de tout changement (ex. : numéro de téléphone, courriel, ...). Ces renseignements sont très importants pour assurer la sécurité de vos enfants.

## Facebook, Twitter et site de l'école

Nous vous encourageons fortement à « aimer » notre page Facebook et de vous abonner à notre compte Twitter. Grâce à ces médias, vous pourrez prendre connaissance de plusieurs informations importantes concernant votre école. De plus, nous profitons de ce moyen de communication pour vous montrer la vie dynamique présente à notre école. Par le biais des photos et des vidéos, vous pourrez suivre vos enfants. Le site de l'école est également à consulter régulièrement.

<https://www.facebook.com/ecolegv>    [@EcoleGV](https://www.csfp.nl.ca/grands-vents)

## Conclusion

J'espère que ce document d'information vous a permis de comprendre davantage le fonctionnement de notre école. La collaboration de tous y est essentielle afin d'avoir un environnement sécuritaire et stimulant pour vos enfants. Si toutefois, vous avez des questions supplémentaires en lien avec notre école, nous vous invitons à nous rejoindre au 754-8000. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

# BONNE ANNÉE SCOLAIRE !



# Règlements de l'autobus

1. Écoutez le chauffeur d'autobus.
2. Utilisez des voix intérieures.
3. Soyez polis et gentils.
4. Faites votre part pour garder l'autobus propre.
5. Ne pas endommager l'autobus.
6. Rangez votre sac à dos sous votre siège ou sur vos genoux. Les gros sacs ou les gros instruments ne peuvent pas être montés dans l'autobus.
7. Pas de planches à roulettes ou de scooters dans l'autobus.
8. Ne pas manger ou boire dans l'autobus.
9. Restez à votre place et faites face vers l'avant en tout moment.
10. Gardez vos mains à l'intérieur de l'autobus.
11. Le conducteur d'autobus peut vous assigner un siège. Si vous avez un siège assigné, vous devez l'utiliser.
12. Gardez les sorties et l'allée libres.
13. N'apportez pas ou n'utilisez pas la drogue sur l'autobus.
14. Ne fumez pas dans l'autobus et l'utilisation des vaporiseurs est interdite dans l'autobus.
15. Dites au conducteur d'autobus si vous voyez quelque chose de dangereux.
16. Les règlements de l'école s'appliquent encore sur l'autobus.

Bonne circulation !